

Carte vitale française

Par VLk, le 25/03/2021 à 20:10

Je suis Bulgare . Je vie en France depuis 2016 . J'ai déposé mon dossier a la sécurité sociale française. Il me demande le document s1 de Bulgarie. La Bulgarie refuse de me transmettre le document s1. Je suis très malade et j'ai des traitements vitaux à prendre. Comment faire pour avoir ma carte vitale française sans le document S1 . Merci de me répondre svp

Par P.M., le 25/03/2021 à 20:44

Bonjour,

Si vous avez une réponse écrite de refus bulgare de vous délivrer le document, il faudrait le produire à la Sécurité Sociale française...

Par youris, le 25/03/2021 à 20:45

bonjour,

êtes-vous en situation régulière en france ?

êtes-vous venu en france pour vous faire soigner?

quelle est la raison pour que votre pays refuse de vous délivrer ce document, avez-vous demandé à votre consulat de vous aider ?

il existe des conditions à remplir pour qu'un étranger soit soigné en france.

le principe est que le traitement de sa maladie ne soit pas disponible dans son pays.

voir ce lien:

https://forum-assures.ameli.fr/questions/1383495

salutations